



DÉLIBÉRATION N° 2018-289

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 20 décembre 2018 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2019 de Teréga

Participaient à la séance : Jean-François CARENCO, président, Christine CHAUVET, Catherine EDWIGE Hélène GASSIN, Jean-Laurent LASTELLE et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

1. CONTEXTE

En application des articles L. 134-3 et L. 431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation. Dans ce cadre, la CRE veille à la réalisation des investissements nécessaires au bon développement des réseaux et à leur accès transparent et non discriminatoire.

Teréga a transmis à la CRE son programme d'investissements pour l'année 2019 le 22 novembre et a été auditionné le 6 décembre 2018.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2018 :

- par délibération du 21 décembre 2017¹, la CRE a approuvé le programme d'investissements de Teréga pour l'année 2018 pour un montant de 125,8 M€, et a demandé à l'opérateur de présenter, pour mi-2018, un bilan d'exécution de son programme d'investissements ;
- par délibération du 11 juillet 2018², la CRE a approuvé le programme d'investissements révisé pour l'année 2018 de Teréga pour un montant de 125,3 M€.

La présente délibération a pour objet l'approbation du programme d'investissements de Teréga pour l'année 2019.

¹ Délibération de la CRE du 21 décembre 2017 portant approbation du programme d'investissements pour l'année 2018 de TIGF

² Délibération de la CRE du 11 juillet 2018 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2017 et portant approbation du programme d'investissements 2018 modifié de Teréga

2. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS DE TERÉGA POUR L'ANNÉE 2019

Pour l'année 2019, Teréga présente un programme d'investissements qui s'élève à 103,1 M€. Ce budget est en hausse de 4,2 % par rapport à la trajectoire des dépenses d'investissements prévue dans la délibération de la CRE du 15 décembre 2016 portant décision sur le tarif ATRT6³ qui prévoyait un budget de 98,9 M€. Ce budget est en baisse de 17,7 % par rapport au budget révisé pour l'année 2018, qui s'élevait à 125,3 M€, du fait de l'achèvement des projets liés à la fusion des zones.

La ventilation par finalité d'investissement pour l'année 2019 est la suivante :

| M€ | Demande 2019 | Révisé 2018 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Développement du réseau principal | 26,5 | 62,1 |
| Renforcement du réseau régional | 9,2 | 6,6 |
| Sécurité et maintien | 44,3 | 38,3 |
| Raccordements | 0,8 | 1,4 |
| Investissements généraux | 22,3 | 16,9 |
| TOTAL | 103,1 | 125,3 |

Les dépenses de développement du réseau principal s'élèvent à 26,5 M€, dont 11,8 M€ pour le projet Gascogne-Midi, mis en service en octobre 2018. Ces dépenses concernent notamment la remise en état du chantier et des terrains ainsi que le reste des paiements à destination des sous-traitants. Par ailleurs, 5,7 M€ du budget de la finalité développement du réseau principal concernent le projet de renforcement de la station de compression AGU et 3,7 M€ concernent les projets du domaine Recherche & Innovation (R&I) dont l'essentiel correspond à l'avancement de projets en cours. Les dépenses du réseau principal sont en baisse de 35,6 M€ par rapport à 2018 (62,1 M€), soit une diminution de 57,3 %, liée notamment à la fin des grands projets d'investissements, en particulier Gascogne-Midi.

Teréga prévoit un budget de 9,2 M€ pour le renforcement du réseau régional, en hausse de 2,6 M€ par rapport à 2018, soit une augmentation de 39,4 %. Cette évolution s'explique principalement par le report des dépenses des années passées (+2,7 M€) sur 2019 du projet Rion des Landes. Par ailleurs, Teréga prévoit un budget de 0,8 M€ pour les raccordements, dont trois unités d'injection de biométhane et un industriel.

Les dépenses de sécurité et maintien du réseau s'établissent à 44,3 M€ en 2019. Ce montant porte essentiellement sur les canalisations et postes de sectionnements, dont 5,9 M€ liés au projet Capens-Pamiers. Teréga prévoit également 7,8 M€ de dépenses sur les postes de livraison, afin de procéder notamment à des mises aux normes. Les dépenses de sécurité et maintien sont en hausse de 6,0 M€ par rapport à 2018, en raison notamment de l'augmentation des dépenses sur les postes de livraison (+4,7 M€) et sur les installations annexes (+1,5 M€).

Par ailleurs, Teréga présente huit nouveaux projets de sécurité et maintien, notamment pour procéder à des réfections, déviations, abandons d'ouvrages ainsi qu'à la modernisation de postes de sectionnement. Ces projets sont nécessaires pour résoudre les problèmes de vétusté et procéder aux mises aux normes réglementaires selon les fonctionnalités d'exploitation et de sécurité des ouvrages.

³ Délibération de la CRE du 15 décembre 2016 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel de GRTgaz et de Teréga

| Projet | Budget prévisionnel | Date de mise en service |
|--------------------|---------------------|-------------------------|
| Albias-Caussade | 3,7 M€ | 2020 |
| Galgan Aurillac | 7,9 M€ | 2020 |
| Laurabuc-Verniolle | 6,4 M€ | 2021 |
| Montech | 7,6 M€ | 2021 |
| Mont-Est | 3,3 M€ | 2020 |
| Mont-Ogenne | 16,3 M€ | 2022 |
| Urgosse | 5,0 M€ | 2021 |
| Serre-Soumoulou | 3,4 M€ | 2021 |

Enfin, les dépenses dans les investissements généraux s'établissent à 22,3 M€ pour 2019 et concernent essentiellement les systèmes d'information avec 14,7 M€ et 6,8 M€ liés à des dépenses dans l'immobilier à la suite de la réorganisation territoriale de Teréga. Ces dépenses sont en hausse de 5,3 M€ par rapport à 2018, soit une hausse de 31,6 %, en lien notamment avec l'augmentation des dépenses SI (+3,1 M€) et des dépenses d'immobilier et de terrains (+2,5 M€).

3. ANALYSE DE LA CRE

La présente partie a pour objet de présenter l'analyse de la CRE sur les principaux éléments du programme d'investissements de Teréga pour l'année 2019.

3.1 Projet Gascogne-Midi

Le projet est entré en service en octobre 2018 dans les délais prévus pour le lancement de la place de marché unique au 1^{er} novembre 2018. Le coût à terminaison du projet est estimé à ce jour à 160,7 M€, en hausse de 5,7 % par rapport au coût à terminaison annoncé lors de la révision du programme d'investissements pour l'année 2018 qui s'élevait à 152,0 M€ approuvé par la CRE.

Teréga a dû faire face aux fortes intempéries de juin 2018, ce qui l'a conduit à engager des dépenses supplémentaires de travaux et de renforcement des équipes à l'été 2018 afin de tenir l'échéance de mise en service en octobre 2018.

La délibération du 30 octobre 2014 fixant les paramètres de la régulation incitative du projet prévoyait une indexation du budget relatif aux tubes (soit 13 M€) sur l'indice de l'acier (HRC), dont le niveau a été fixé initialement à 200 au moment de la délibération. Lors de la commande des tubes par Teréga, l'indice HRC s'élevait à 209, ce qui conduit à augmenter le budget cible à hauteur de 152,6 M€. En conséquence, la prime de 300 points de base s'appliquerait sur le coût à terminaison 160,7 M€ (soit dans la fourchette du budget cible +/- 10%) pour dix ans.

3.2 Projet de reconstruction de la canalisation Capens-Pamiers

Le projet, dont le budget initial soumis par Teréga s'élevait à 31,1 M€, est soumis à régulation incitative. La délibération de la CRE du 15 février 2018⁴ a fixé le budget cible à 29,7 M€. A ce stade, le coût à terminaison est en ligne avec le budget cible et la mise en service prévisionnelle est prévue fin 2021, conformément au planning initial de Teréga.

3.3 Approbation d'un projet de sécurité et maintien

Teréga fait face à d'importants problèmes de corrosion sur certains de ses ouvrages.

La station de Mont constitue l'une des extrémités du tronçon de Lacal, artère majeure qui relie la France à l'Espagne. Cet ouvrage, construit par Gaz de France en 1993, est régulièrement (réglementairement tous les dix ans) inspecté depuis 2006.

⁴ Délibération de la CRE du 15 février 2018 portant décision relative à la définition du budget cible du projet de reconstruction de la canalisation Capens-Pamiers de Teréga

Teréga considère que chacune des interventions de réparation nécessiterait de procéder à un arrêt du transit pendant une semaine. Au vu de l'importance des flux transitant par cette canalisation, il n'est pas souhaitable de procéder à de tels arrêts.

En conséquence, Teréga prévoit de reconstruire une partie du tronçon du Lacal sur 9,2 kilomètres à partir de la station de compression de Mont et d'abandonner l'ouvrage existant. Teréga prévoit une mise en service du nouvel ouvrage en octobre 2022 et un coût à terminaison de 16,3 M€.

La CRE partage l'analyse de Teréga et approuve par conséquent le projet Mont-Ogenne.

3.4 Approbation d'un projet dans le domaine de la Recherche & Innovation (R&I)

Dans le cadre de son programme de contrôle des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'efficacité énergétique, Teréga mène des études afin de diminuer ses rejets au niveau des stations de compression. Teréga a constaté qu'une partie de ses émissions concernait les fuites de gaz au niveau des garnitures des compresseurs et a évalué que le niveau des pertes correspondait à 7000 tonnes équivalents CO₂ par an, soit 5 % des émissions de GES de Teréga.

Teréga souhaite développer un système de récupération des gaz de garniture (SRGG) afin de récupérer les fuites de gaz au niveau des garnitures des compresseurs, et de les recomprimer pour les injecter dans son réseau. Teréga prévoit d'étudier la faisabilité, de dimensionner, construire et exploiter la solution SRGG sur la station de compression de Mont, ce qui permettrait de réduire les émissions de GES d'environ 3600 tonnes équivalents CO₂.

Teréga prévoit un budget de 1,0 M€ pour le projet et une date de mise en service en 2021.

La CRE approuve le projet SRGG de Teréga.

DÉCISION DE LA CRE

En application des articles L. 134-3 et L. 431-6-II du code de l'énergie, les gestionnaires de réseaux de transport de gaz doivent transmettre leurs programmes annuels d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie pour approbation.

En ce qui concerne l'année 2019, la CRE approuve le programme d'investissements pour l'année 2019 qui lui a été soumis par Teréga. Celui-ci se répartit de la façon suivante :

| M€ | Autorisation 2019 |
|-----------------------------------|-------------------|
| Développement du réseau principal | 26,5 |
| Renforcement du réseau régional | 9,2 |
| Sécurité et maintien | 44,3 |
| Raccordements | 0,8 |
| Investissements généraux | 22,3 |
| TOTAL | 103,1 |

En particulier, la CRE approuve :

- a. le projet Mont-Ogenne pour un budget de 16,3 M€ ;
- b. un projet de récupération des gaz de garniture pour un budget de 1,0 M€.

L'approbation du programme d'investissements ne préjuge pas du traitement tarifaire de ces dépenses.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

La CRE demande à Teréga de lui présenter, avant le mois de juillet 2019, un bilan d'exécution intermédiaire de la présente décision, comprenant notamment un point d'avancement des principaux projets. Teréga présentera également un point d'avancement de ses projets de R&I.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la CRE et notifiée à Teréga. Elle sera par ailleurs transmise au ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire ainsi qu'au ministre de l'économie et des finances.

Délibéré à Paris, le 20 décembre 2018.

Pour la Commission de régulation de l'énergie,

Le Président,

Jean-François CARENCO

ANNEXE – SUIVI DES PRINCIPAUX PROJETS

| Projet | Date de la délibération d'approbation | Date de la délibération fixant le budget-cible | Budget initial | Budget cible | Coût à terminaison | Date de mise en service |
|--|---------------------------------------|--|----------------|--------------|--------------------|-------------------------|
| Renforcement de la compression de Sauveterre | 17 juillet 2013 | Non concerné | 27,0 M€ | Non concerné | 24,3 M€ | 2017 |
| Renforcement compression d'AGU | 15 décembre 2016 | 15 décembre 2016 | 25,5 M€ | 25,5 M€ | 23,2 M€ | 2019 |
| Gasconne-Midi | 7 mai 2017 | 30 octobre 2014 | 152,0 M€ | 152,0 M€ | 160,7 M€ | 2018 |
| Reconstruction de Capens-Pamiers | 13 juillet 2017 | 15 février 2018 | 29,7 M€ | 29,7 M€ | 29,7 M€ | 2021 |
| Rion des Landes | 15 décembre 2016 | Non concerné | 17,5 M€ | Non concerné | 17,7 M€ | 2019 |